

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la délibération n° 12/110 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2012 portant approbation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse,
- VU** la délibération n° 16/173 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2016 portant approbation de la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse,
- VU** la délibération n° 16/219 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 2016 portant approbation du principe du lancement de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de la Corse,
- VU** la délibération n° 18/226 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2018 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la Convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de la Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mai 2018 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le présent rapport.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des opérations tel que présenté dans le rapport.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à constituer, signer et déposer les dossiers de demande de subvention dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissement (PEI) et du Fonds national pour la Société Numérique (FSN) selon les modalités suivantes :

Opération	Montant	PEI	FSN	% Cofinancement
Amélioration du haut débit dans les territoires ruraux et de montagne. Actions 1 & 2 de la délibération 16/173 AC.	20,25 M€	14,175 M€ (70%)	0	70 %
Déploiement du Très haut débit via la fibre optique à l'abonné (FTTH) dans l'ensemble des territoires non couverts par l'initiative des opérateurs privés. Action 3 de la délibération 16/173 AC.	52 M€	6,825 M€ (14%)	28 M€ (53%)	67 %

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI